

pourtant le commissaire de l'évêque de Mâcon fait preuve généralement d'un goût éclairé dans l'appréciation de la valeur des objets qu'il mentionne. Mais son silence peut s'expliquer. Vers l'année 1670, les Catherins ayant dû abandonner le service de la chapelle de Sainte-Catherine, parce que les charges qui y étaient attachées en excédaient les revenus (5), la chapelle fut placée sous le vocable de Sainte-Reine. Les procès-verbaux de 1784 constatent qu'à cette date, le tableau surmontant l'autel représentait cette dernière sainte. Celui de sainte Catherine n'était donc plus à sa place dans l'église lors de la visite ; peut-être est-ce à cette circonstance qu'il doit d'avoir échappé à la destruction (6).

A la suite des *procès-verbaux de la visite de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaujeu*, des 16, 17, 18, 19 mars 1784, M. l'abbé Longin a publié un dernier document inédit, non moins intéressant pour l'histoire du Beaujolais. C'est l'*Inventaire des titres et papiers des archives du Chapitre de Notre-Dame de Beaujeu*, dressé par le même commissaire après la visite de l'église.

Ces archives étaient si considérables, qu'il ne fallut pas moins de vingt-six jours, à deux séances par jour, pour les inventorier. Parmi les documents analysés, beaucoup sont au dépôt des archives du département du Rhône, où ils forment le fonds de Beaujeu. Mais d'autres ont disparu, victimes pour la plupart de la destruction systématique ordonnée par la Convention de tous les titres féodaux. Les

---

(5) Longin. *Procès-verbaux de la visite*, p. 16. note 1.

(6) V. toutefois à l'appendice du volume : *La Déclaration du Chapitre*, p. 92, le compte d'une réparation faite par le sr Daguin, de la chapelle de Sainte-Catherine, le 25 février 1786.